

**DNCA Invest**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
60, avenue J.F. Kennedy,  
L-1855 Luxembourg,  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg No B125.012  
(la « **Société** »)

**10 avril 2024**

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST – GLOBAL EMERGING EQUITY**

**Objet : Fusion de DNCA INVEST – CHINA EQUITY avec DNCA INVEST – GLOBAL EMERGING EQUITY**

Chers Actionnaires,

Nous tenons à vous informer, en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST – GLOBAL EMERGING EQUITY (le « **Fonds absorbant** »), que le 17 mai 2024 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), DNCA INVEST – CHINA EQUITY (le « **Fonds absorbé** » (avec le Fonds Absorbant, les « **Fonds** »)) sera fusionné avec le Fonds absorbant (la « **Fusion** »). Les opérations sur le Fonds Absorbant ne seront pas interrompues par la Fusion.

La décision de fusionner les Fonds a été prise par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »).

### **Motif de la Fusion**

La Fusion a pour objectif de rationaliser l'offre globale de la Société en supprimant les produits dont les politiques d'investissement se recoupent et en permettant ainsi d'accroître son efficacité globale sur les plans administratif, opérationnel et économique.

Compte tenu de la taille du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant, les actionnaires des Fonds tireront profit de la Fusion. La Fusion augmentera les actifs sous gestion du Fonds Absorbant et offrira aux investisseurs un fonds alternatif de taille appropriée également géré par DNCA Finance, la société de gestion de la Société (la « **Société de Gestion** »).

Alors que la stratégie du Fonds Absorbé se concentre sur les actions et les titres assimilés de sociétés chinoises ou d'émetteurs exerçant une part prépondérante de leurs activités économiques en Chine, la stratégie du Fonds Absorbant est centrée sur les actions ou les instruments équivalents émis par des émetteurs ayant leur siège social, domiciliés ou cotés sur les marchés émergents (définis comme les pays appartenant à l'indice MSCI Emerging Markets et Hong-Kong).

En outre, même si les Fonds sont des fonds d'actions, investissant principalement dans le même type d'instruments financiers, les actionnaires du Fonds absorbé seront fusionnés dans un fonds qui offre un champ d'investissement plus large avec une exposition à un éventail plus large de marchés émergents. Ce périmètre plus large inclut non seulement la Chine, mais aussi d'autres économies dynamiques, qui offrent ainsi aux actionnaires un potentiel d'opportunités de croissance diversifiées. En outre, le Fonds Absorbant demeure très attaché aux principes de l'Investissement Durable et Responsable (ISR), en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à son processus d'investissement.

Par conséquent, le Conseil estime que les actionnaires des Fonds tireront profit de la Fusion.

Le Conseil a donc décidé, conformément aux articles 5 et 27 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») et aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») ainsi que dans l'intérêt des actionnaires des Fonds, de fusionner le Fonds Absorbé avec le Fonds Absorbant.

### **Impact sur le portefeuille d'investissement et la performance du Fonds Absorbant**

Après la Fusion, le Fonds absorbant continuera d'être géré conformément à son objectif et à sa stratégie d'investissement.

De plus, afin d'assurer un traitement équitable des actionnaires des deux Fonds, conformément à l'Article 4 du Règlement de la Commission de Surveillance du Secteur Financier n°10-05 transposant la Directive 2010/44/UE de la Commission du 1er juillet 2010 portant modalités d'application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne certaines dispositions relatives aux fusions de fonds, aux structures maître-nourricier et à la procédure de notification, l'impact de la commission liée à la performance pour les actionnaires du Fonds absorbant à la suite de la Fusion ne change pas à la Date d'entrée en vigueur et aurait été le même si le Fonds absorbant avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes.

Par conséquent, le Conseil ne prévoit pas d'impact significatif sur le portefeuille d'investissement ou la performance du Fonds absorbant à la suite de la Fusion.

### **Coûts et frais de la Fusion**

Les frais occasionnés par la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, seront supportés par la Société de Gestion.

Étant donné que le Fonds absorbant offre un champ d'investissement plus large (c'est-à-dire n'incluant pas uniquement la Chine) avec une exposition à un éventail plus diversifié de marchés émergents, il est prévu qu'environ 40% du portefeuille du Fonds absorbé devra en principe être vendu avant la Fusion. Le Fonds absorbé supportera les coûts de transaction liés au marché associés à la cession de tout investissement qui ne correspond pas à celui du Fonds absorbant.

### **Ratio d'échange, traitement des revenus courus et conséquences de la Fusion**

À la Date d'entrée en vigueur, tous les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé, y compris tout revenu cumulé, seront inclus dans le calcul de la valeur liquidative finale par action de chaque classe d'actions et les actionnaires du Fonds absorbé se verront émettre des actions d'un montant égal en valeur d'actions du Fonds absorbant à la valeur liquidative par action calculée ce jour-là pour la classe d'actions correspondante. Par la suite, tout revenu couru sera comptabilisé en continu dans la valeur liquidative par action pour chaque classe d'actions du Fonds absorbant.

Tout revenu couru du Fonds absorbant comptabilisé avant la Fusion ne sera pas impacté.

### **Droits des actionnaires à racheter/échanger**

En qualité d'actionnaire du Fonds Absorbant, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds Absorbé ou de changer pour un autre compartiment de la Société. Si vous désapprouvez la Fusion, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds Absorbant ou de changer pour un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au jour de la transaction le 10 mai 2024. BNP Paribas, succursale de Luxembourg (« **BNP** ») exécutera gratuitement vos instructions de rachat ou de conversion

conformément aux dispositions du Prospectus. Les transactions sur les actions du Fonds absorbant ne seront pas suspendues du fait de la Fusion.

### **Statut fiscal**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou votre rachat ou échange d'actions avant la Fusion pourraient affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de solliciter un conseil professionnel indépendant en la matière.

### **Informations complémentaires**

Les documents d'informations clés de toutes les classes d'actions disponibles sont consultables sur [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le Prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sera établi par le commissaire aux comptes agréé dans le cadre de la Fusion et disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de Gestion.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de Gestion au +33 (0)1 58 62 55 00.

Sincères salutations,

Le Conseil  
**DNCA INVEST**